

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

**RÈGLEMENT # 437-34 Second projet lequel a pour objet de modifier la grille d'usage du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage multifamiliale 6 logements dans la zone R-27.**

## **AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**6 mars 2023 19h15**

**(Territoire visé : R27 et les zones contiguës)**

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 437-34 SUR LE lequel a pour objet de modifier la grille d'usage du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage multifamiliale 6 logements dans la zone R-27.**

Avis public de consultation est par la présente donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil a donné un avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement lequel a pour objet de modifier la grille d'usage du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage multifamiliale 6 logements dans la zone R-27.
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue lundi le 6 mars 2023 à 19:15 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 4055, rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées aient pour objet : **de modifier la grille d'usage du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage multifamiliale 6 logements dans la zone R-27.**
4. Que le projet de règlement # 437-34 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, St-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:30 heures.

St-Cyrille-de-Wendover,

Ce 20 février 2023



Lyne Rivard

Directrice générale secrétaire trésorière